

l'administration des écoles. Nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur donnant la liste de ces documents :

Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour l'année 1856.—Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire faite aux municipalités pauvres pour l'année 1855.—Circulaire No. 19 aux commissaires et aux syndics des écoles dissidentes concernant l'exécution de la législation récente.—Règlement fait par le surintendant des écoles concernant les dépenses casuelles des municipalités scolaires.—Formules diverses.—Circulaire No. 20 aux inspecteurs d'école concernant la distribution des récompenses dans les écoles.—Circulaire No. 21 concernant la publication du journal de l'instruction publique, l'établissement de la caisse d'économie pour les instituteurs et l'ouverture des écoles normales.—Règlement pour la formation et la gestion de la caisse d'économie pour les instituteurs.—Règlement général pour l'établissement des écoles normales dans le Bas-Canada.—Règlement particulier pour l'admission à l'étude et l'obtention des bourses pour les écoles normales Laval et Jacques-Cartier.—Règlement particulier pour l'admission à l'étude dans l'école normale McGill.—Prospectus de l'école normale Laval.—Prospectus de l'école normale McGill.—Prospectus de l'école normale Jacques-Cartier.

Le troisième appendice (G) contient des extraits des rapports des inspecteurs des écoles. Il eût été impossible d'imprimer ces documents *in extenso* sans faire encourir à la province une dépense bien considérable. On les a donc condensés de manière à former un tableau aussi succinct que possible, de l'état des choses dans chaque district d'inspection. En préparant ces rapports, les inspecteurs devaient tâcher de se renfermer d'eux-mêmes, dans les bornes que comporte la publicité, et surtout éviter d'y inclure ce qui devrait être le sujet de rapports particuliers, sur des difficultés purement locales ; ils simplifieraient de beaucoup par là la besogne du chef du département, et le plus souvent, ils atteindraient plus promptement l'objet qu'ils ont en vue.

Le premier rapport est celui de M. Bruce, dont nous regrettons que tous les tableaux statistiques ne puissent être publiés. Il suffit cependant de ce que nous en donnons, pour faire voir que M. Bruce s'acquitte consciencieusement de sa mission. Ce district d'inspection, à part de la cité de Montréal, se compose principalement de populations protestantes, éparses sur de vastes territoires, et luttant contre de grandes difficultés, résultat inévitable de leur position : il n'est donc point surprenant que M. Bruce n'ait qu'un tableau quelque peu sombre à présenter, et d'ailleurs son zèle même pourrait rendre compte du mécontentement qu'il n'essaie point de déguiser. Nous extrayons ce qui suit de ce rapport :

« Voici quelques préceptes pour bien apprendre à lire aux enfants et leur faire comprendre le sens de ce qu'ils lisent. Ne leur enseignez jamais que ce qui leur sera utile dans la position sociale où Dieu les a fait naître ; faites-leur, s'il est possible, apprécier toute l'utilité de l'enseignement que vous leur donnez ; vous leur inspirerez par là même le désir de s'instruire. Que vos explications soient toujours à la portée de leur intelligence ; évitez ce qui serait trop abstrait. Entourez chaque sujet que vous traitez de ces attraits qui vont à l'esprit de l'enfant. Donnez de l'intérêt à vos descriptions, en vous servant pour cela d'anecdotes et de traits de morale. Apportez le plus grand soin à vos explications et ne cessez d'interroger vos élèves que quand vous serez convaincu que tous, jusqu'au moins intelligent, vous auront compris. Que chaque mot, que chaque membre de phrase soit pour eux l'objet d'une étude spéciale. Habituez-les à l'analyse et à rendre compte de ce qu'ils lisent ; et vous-même avant de vous livrer au travail imposé chaque jour au maître d'école, faites toujours au préalable l'étude des matières que vous allez enseigner.

« L'arithmétique, cette science dont personne aujourd'hui ne peut se passer et dont l'usage est presque universel, devrait attirer l'attention de l'instituteur. Il s'est fait beaucoup de progrès sous ce rapport depuis ma dernière visite, mais ce progrès n'est pas encore

assez marquant. Quelques écoles font pourtant exception et on l'y apprend à perfection, mais la plupart des autres laisse grandement à désirer. On s'attache presque toujours exclusivement à l'étude pure et simple d'un auteur dont on suit obstinément les préceptes, bons ou mauvais, et presque jamais l'explication orale ne vient à l'appui de la règle que donne le livre. C'est là une manière d'enseigner que je ne puis m'empêcher de blâmer et avec laquelle on doit rompre totalement.

« L'enseignement de la grammaire se donne aujourd'hui, dans quelques écoles, d'une manière tout-à-fait rationnelle ; mais dans un grand nombre d'autres il n'est pas ce qu'il faut. Les méthodes que l'on y suit tendent plutôt à fatiguer qu'à inspirer le goût de cette étude. La mémoire seule est ce que l'on cultive, l'intelligence n'y est la plupart du temps pour rien, et si l'on s'adresse à cette dernière faculté, on le fait généralement de façon à la rebuter de suite. La sécheresse des principes que l'on veut faire connaître est toujours égale à la sécheresse des explications que l'on donne.

« Je n'ai que peu de chose à dire au progrès que fait l'étude de la géographie. Dans beaucoup de localités cette étude semble l'objet d'antipathies qu'il est difficile de faire disparaître. J'ai vu pourtant quelques écoles où elle est en honneur et où l'on se sert de cartes pour expliquer l'histoire ; j'ai même remarqué, à chacune de mes visites, un accroissement dans le nombre des enfants qui s'y livrent.

« La manière d'enseigner la géographie est défectueuse sous bien des rapports. L'enfant devrait, avant tout, et cela arrive rarement, concevoir ce que c'est que l'étendue ou l'espace, de même qu'en apprenant l'histoire, la première chose qu'il doit posséder c'est une connaissance parfaite de ce qu'on entend par siècle, année, etc. Au lieu de commencer à lui faire apprendre la géographie chez soi, en vue, en quelque sorte, des localités dont on parle, les leçons qu'on lui donne d'une manière aride et quelquefois ennuyeuse, lui font prendre en aversion et le maître qui les lui débite et le livre qui les contient. Des dessins tracés sur la planche noire contribueraient beaucoup à familiariser l'enfant avec la forme que prennent les continents, les îles, les océans, etc., et à faire une certaine impression sur son esprit ; et c'est la chose à laquelle on songe le moins. En somme, la manière dont procèdent ici les instituteurs est loin d'être logique. C'est toujours du connu que l'on va à l'inconnu, et cette méthode qu'ils ne devraient pas perdre de vue est la seule qui puisse produire les meilleurs résultats chez l'enfant dont ils doivent développer l'intelligence.

« Les journaux d'école sont très défectueux. On n'y trouve que les noms, l'âge et l'indication de la présence quotidienne des élèves à l'école, mais jamais nulle trace de ce qui peut faire connaître les branches d'instruction qu'on y enseigne, ni celle du progrès qu'ils y ont fait depuis leur entrée. J'ai recommandé que l'on adoptât la formule suivante, parcequ'un coup d'œil on y voit tout ce que font et apprennent les enfants et parcequ'en ou re elle me donnerait les moyens d'en faire aisément l'examen.

M. Hubert dont le district d'inspection comprend toute la partie du district des Trois-Rivières, qui se trouve au nord de St. Laurent, s'applaudit des changements faits dans la loi qui donnent au Surintendant le pouvoir de contrôler certaines dispositions des commissaires d'école, surtout de la clause qui permet de priver les municipalités récalcitrantes de leur part de la subvention. Il espère que le département de l'instruction publique montrera de la fermeté et ne cédera ni aux plaintes ni aux menaces de ceux qui voudraient prolonger un ordre de choses déplorable. Le moment, ajoute-t-il, est des plus opportuns. On est convaincu partout de l'intention du gouvernement de faire exécuter la loi rigoureusement, et l'on est prêt à donner gain de cause à la sage maxime exprimée dans la circulaire No. 20 : « Qu'il n'y a de justice, d'égalité, et même de sécurité réelles pour chacun que dans l'exécution régulière de la loi envers et contre tous. » Une réaction salutaire s'opère, mais la moindre hésitation, la moindre faiblesse ferait promptement évanouir tout le prestige.

M. Hubert signale dans un grand nombre de municipalités quelque progrès dans l'exécution plus régulière de la loi en ce qui concerne l'apportionnement du fonds des écoles entre les divers arrondissements ; dans quelques-unes on a fourni des tableaux noirs aux écoles, dans un nombre plus petit encore des cartes de géographie ; mais généralement les commissaires se montrent à cet égard d'une regrettable parcimonie. Il y a aussi très peu de paroisses où les écoles soient fournies d'un journal d'école, ou d'un registre de visites. Quelques instituteurs et quelques institutrices ont été obligés, pour ne point priver les élèves des prix qui doivent leur être donnés aux termes de la circulaire du Surintendant, d'acheter eux-mêmes ces registres. Dans plusieurs municipalités le salaire des secrétaires-trésoriers a été élevé ; dans quelques-unes on a porté en compte des dépenses casuelles non autorisées par une délibération